

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 9

Absents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 31 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 octobre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Anne TURREL, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT (pouvoir à M. Roger RIBOLLET),

Secrétaire de séance : M. Bernard ALBAN

N°2023/10/31/15 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 et la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2023/64 – Convention de stage de formation avec l'Institut de formation auxiliaires de puériculture Ifap'titude

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison – 14 rue de la Dombes - 01140 Saint-Etienne-sur-Chalaronne,

Vu la proposition de convention de l'Institut IFAP'TITUDE – 310 rue de l'Ecoisais – 69400 LIMAS,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante auxiliaire de puériculture avec l'Institut IFAP'TITUDE au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison à Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 02 octobre au 03 novembre 2023.

N°2023/65 – Convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain (UDSP)

Vu la proposition de convention simplifiée de formation professionnelle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain pour permettre la formation Sensibilisation aux « Gestes qui sauvent » d'un groupe de 15 agents, sur une session de deux heures, le jeudi 05 octobre 2023 de 14h00 à 16h00.

Article 2 :

Il est précisé que cette formation d'une durée de 2 heures sera réalisée pour un montant total de 200 € TTC.

N°2023/66 – Validation de la convention avec le SIEA pour le passage d'une canalisation électrique souterraine, l'installation de coffrets et d'un poste de transformation sur l'Extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne

Vu la convention pour le passage d'une canalisation souterraine électrique sur une longueur totale de 285 mètres sur les parcelles cadastrées ZV 177, ZV 171, ZV 149, ZV 152 ainsi que l'installation de coffrets sur les parcelles cadastrées ZV 149 ZV 152 de dimensions 0.4 x 1.1 x 0.3 m et l'implantation d'un poste de transformation de 4.25 m de long par 2.85 m de large et d'une hauteur hors-sol de 2.5 m, proposée par le SIEA,

Vu l'avis favorable du Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie,

Article 1^{er} :

La convention pour le déploiement d'une canalisation, la pose de coffrets et d'un poste de transformation pour la distribution d'électricité, entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le SIEA définissant les conditions partenariales et techniques du tracé sur les parcelles situées sur le Parc Actival et sur l'Extension 2 à Saint-Didier sur Chalaronne, est validée.

N°2023/67 – Marché Subséquent n°2 – Assistance pour la consultation d'un bureau d'études géotechniques (Accord cadre relatif à réalisation d'une étude de schéma de gestion des eaux pluviales du parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne)

Vu la décision n°2020-11 du 11/03/2020, autorisant la signature d'un accord-cadre mixte avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des bons de commandes et marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à la réalisation d'une étude de schéma de gestion des eaux pluviales du parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne, avec le cabinet d'études Marc MERLIN.

Vu la décision n°2022-14 du 15/03/2022, relatif à l'avenant n°1, prolongeant la durée de cet accord-cadre de 2 ans, soit jusqu'au 23 mars 2024,

Vu la validation en date du 3 octobre 2023, par M. Renaud DUMAY, Vice-Président en charge de la commission économie,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché subséquent n°2 est signé, pour notification au cabinet d'études Marc MERLIN, concernant une assistance pour la consultation d'un bureau d'études géotechniques, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 23/03/2020.

DESCRIPTION	Forfait	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Rédaction du cahier des charges d'étude géotechnique	1 F	500 € HT	550 €HT soit 660 € TTC
Assistance de la collectivité pour l'envoi des mails de consultation et l'analyse succincte des offres	1 F	50 € HT	

Article 2:

L'accord-cadre prévoit que le montant total de tous les bons de commande et des marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 39 999 € HT.

Le montant cumulé des prestations sur l'ensemble des missions est donc estimé à ce jour à 32 450 € HT (en intégrant les marchés subséquents n°1 et n°2, les BC n°1, n°2 et n°3).

N°2023/68 – Fabrication et pose de la signalétique directionnelle des sentiers de randonnée secteur nord inscrits au PDIPR

Vu la consultation réalisée auprès de 2 entreprises (procédure achat < 40 000 € HT),

Vu le comparatif des offres, après validation en date du 21 septembre 2023 par Mme TURREL, Vice-Présidente en charge de la commission Tourisme,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis proposé par l'entreprise **PIC BOIS** (ZI La Bruyère – 01300 BREGNIER-CORDON), pour la conception, la fabrication et la pose de la signalétique directionnelle des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR sur le secteur nord du territoire.

Article 2:

Le montant des prestations s'élève à :

3 poteaux en mélèze – 16 lames directionnelles avec 1 ligne de gravure – 25 lames directionnelles avec 2 lignes de gravure – 40 lames directionnelles avec 3 lignes de gravure – 3 bagues de lieu-dit – 10 panneaux d'informations de départ	13 091.78 € HT
Livraison et intervention sur sites	10 865.00 € HT
TOTAL HT	23 956.78 €
TVA	20%
TOTAL TTC	28 748.14 €

N°2023/69 – Remplacement de la centrale du système de sécurité incendie de Visiosport

Vu la validation en date du 14 septembre 2023 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise SERSI SYSTEME.

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise SERSI SYSTEME, 11 Rue Jean Carnet 69800 SAINT-PRIEST, pour le remplacement de la centrale du système de sécurité incendie à Visiosport, 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **12 581,16 € HT** (soit 15 097,39 € TTC).

N°2023/70 – Requalification trottoirs et création place de parking sur le parc d'activités la Bare à Chaleins.

Vu les consultations réalisées auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 11 octobre 2023 par les membres de la commission économie et voirie, de l'offre de l'entreprise SOCAFL,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise SOCAFL, ZA La Fontaine, Crottet, BP 16 01290 PONT DE VEYLE Cedex, pour la requalification des trottoirs et création de 3 places de parking sur le parc d'activités la Bare à Chaleins.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **38 310,00 € HT** (soit 45 972,00 € TTC).

N°2023/71 – Convention de stage de formation avec l'Institut de formation auxiliaires de puériculture Ifap'titude

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance VisioCrèche – 166 route de Francheleins – 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention de l'Institut IFAP'TITUDE – 310 rue de l'Ecoissais – 69400 LIMAS,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante auxiliaire de puériculture avec l'Institut IFAP'TITUDE au sein du Pôle Petite Enfance à VisioCrèche.

Article 2:

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 06 novembre au 21 décembre 2023.

N°2023/72 – Convention de stage d'observation avec le Collège Eugène Dubois

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance VisioCrèche – 166 route de Francheleins – 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention du Collège Eugène Dubois – 218 avenue F. Mitterrand 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE,

Article 1:

Il est décidé de signer une convention de stage d'observation pour l'accueil d'une stagiaire en classe de 3^{ème} au Collège Eugène Dubois à Châtillon-sur-Chalarnon au sein du pôle Petite Enfance VisioCrèche à Montceaux.

Article 2:

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 19 décembre au 22 décembre 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 octobre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX